

DRAFPIC
Pôle d'appui n°DRAFPIC_PA_2025_490

Amiens, le 3 décembre 2025

Dossier suivi par :
Bertrand LORTHOIR
Délégué Régional à la Formation Continue
Adjoint au DRAFPIC

Carole DOURNEL
Assistante du Délégué Régional à la Formation Continue
03 22 82 39 00
drafpic@region-academique-hdf.fr

20 boulevard Alsace Lorraine
80063 AMIENS cedex 9

Le Recteur de l'Académie d'Amiens
à

Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs Académiques des Services
de l'Education Nationale
de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

Mesdames et Messieurs Inspecteurs de l'Education Nationale
Enseignement Technique Information et Orientation

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs de C.I.O

Messieurs les Présidents d'Université

Monsieur le Directeur du CROUS

Mesdames et Messieurs les Chefs de service du Rectorat

**VOUS VOUDREZ BIEN ASSURER LA MEILLEURE DIFFUSION DE CETTE CIRCULAIRE PAR AFFICHAGE
EN SALLE DES PROFESSEURS ET DANS LES SERVICES ADMINISTRATIFS**

Objet : Recrutement de Conseillers en Formation Professionnelle
Campagne 2026/2027

Plusieurs postes de Conseillers en Formation Professionnelle sont susceptibles d'être vacants à la prochaine rentrée scolaire dans l'Académie d'Amiens. Pour exercer ces fonctions, sont recherchés des candidats fortement motivés par les relations publiques, la négociation avec un goût affirmé pour l'innovation.

Je vous rappelle que peuvent être candidats à ces emplois, conformément au décret n° 90.426 du 22.05.1990,

- **Les membres des corps des personnels d'inspection, de direction, d'enseignement, d'éducation et les membres d'autres corps relevant du Ministère de l'Education Nationale.** Ces derniers doivent être classés dans la **catégorie A** telle que prévue à l'article 29 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires pour la fonction publique d'Etat.
- **Les fonctionnaires titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent,** appartenant à un corps, à un cadre d'emploi ou à un emploi de catégorie A, sauf dispositions contraires prévues par leur statut. Pour pouvoir être affectés dans les fonctions de CFP, ces personnels devront être détachés de leur corps d'appartenance.
- **Les personnels contractuels du Ministère de l'Education Nationale, recrutés sur des supports de catégorie A** selon les dispositions du décret n°93-412 du 19 mars 1993. Sous réserve qu'ils satisfassent aux dispositions suivantes :

P.J. : Pour diffusion

- *Calendrier prévisionnel de recrutement (Annexe 1)*
- *Coordonnées des GRETA de l'Académie d'Amiens (Annexe 2)*
- *Mission et situation administrative du CFP (Annexe 3)*
- *Textes de référence (Annexe 4)*

- Avoir une bonne connaissance du système éducatif français, des dispositifs de formation individualisée et une expérience significative dans le domaine de la Formation Professionnelle
- Justifier des titres et diplômes exigés pour le recrutement de contractuels de catégorie A au sens du décret précité (titre ou diplôme équivalent sanctionnant 3 années d'études après le baccalauréat)
- Les **candidats issus du secteur privé et les personnes en recherche d'emploi** devront dans tous les cas satisfaire aux mêmes conditions que celles exigées pour les personnels contractuels du Ministère de l'Education Nationale : **justifier au moins d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant au moins de 3 années d'études après le baccalauréat, et d'une solide expérience en Formation Professionnelle.**

Peuvent également postuler les Conseillers en Formation Professionnelle déjà en poste dans une autre académie.

Je vous prie de bien vouloir porter à la connaissance de tous les personnels (enseignants et administratifs) placés sous votre autorité, le présent appel à candidatures ainsi que les documents annexes relatifs au recrutement des Conseillers en Formation Professionnelle. Ceux-ci sont également téléchargeables sur le site internet :

www.ac-amiens.fr ou <https://monavenirpro-hdf.fr/recrutement>

Les dossiers de candidature seront à compléter directement par le biais de la plateforme de dématérialisation à partir du lien suivant :

<https://enquetes.education.gouv.fr/S2/1/CFP>

Aucun accès ne sera possible après la date du 6 mars 2026 minuit, date de clôture des inscriptions.

Conformément aux instructions réglementaires, après vérification de la recevabilité des candidatures, les candidats sélectionnés se verront convoquer à un entretien et une épreuve écrite qui se dérouleront le mardi 19 mai 2026 ou mercredi 20 mai 2026.

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude seront informés de la décision rectoriale début juillet.

Concernant les personnels déjà titulaires de la qualification de Conseillers en Formation Professionnelle qui souhaitent intégrer l'Académie d'Amiens, je les invite à compléter le dossier de candidature par le biais de ladite plateforme et à se rapprocher des services de la Délégation de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue afin d'être reçus en entretien par le Délégué Régional à la Formation Continue (Tél : 03 22 82 39 00).

Pierre MOYA

